REPUBLIQUE FRANÇAISE
****
DEPARTEMENT - REGION DE LA GUADELOUPE
****
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	**: 30 septembre 2026**
Première convocation	**: 18 septembre 2026**
Seconde convocation	**: 25 septembre 2026**
Membres en exercice	**: 28**

DELIBERATION N°CS2026-09-98/8 : Rapport annuel du délégataire du SMGEAG pour le territoire de la commune de Pointe-Noire (EU) – Exercice 2025

L'an deux-mille vingt-six, le trente septembre à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri YACOU, Président du SMGEAG.

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL				PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTE PAR
	CIVILITE	**PRENOM**	**NOM**			
1	**M.**	**Henri**	**YACOU (Président)**	X		
2	M.	Jean	BARDAIL		X	
3	Mme	Myriam	BROSIUS	X		
4	M.	Gabriel	FOY		X	
5	M.	Jean-Louis	FRANCISQUE		X	
6	M.	Guy	LOSBAR		X	
7	M.	Didier	MERIDAN	X		
8	M.	Thierry	ABELLI		X	Monsieur J. OTTO
9	Mme	Isabelle	AMIREILLE-JOMIE		X	
10	M.	Adrien	BARON		X	
11	M.	Ary	CHALUS		X	
12	M.	Alain	CUIRASSIER		X	
13	M.	Jean-Philippe	COURTOIS		X	
14	M.	Philippe	DEZAC		X	
15	Mme	Karine	DESSOUT		X	
16	M.	Jean-Luc	EDOM		X	
17	M.	Camille	ELISABETH	X		
18	Mme	Mariane	GRANDISSON		X	
19	Mme	Eliane	GUIOUGOU		X	
20	Mme	Sylvie	GUSTAVE-DIT-DUFLO		X	
21	M.	Yvan	MARTIAL	X		
22	M.	David	MONTOUT		X	
23	M.	Blaise	MORNAL		X	
24	M.	Daniel	MOUSTACHE	X		
25	M.	Pierre	PORLON	X		
26	M.	Hugues dit Philippe	RAMDINI		X	
27	Mme	Marie-Hélène	SALOMON	X		
28	M.	Jules	OTTO	X		
M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance				X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite le quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. Madame Marie-Hélène SALOMON est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;

VU la délibération n°CS2026-06-20/3 du 09 juin 2026 portant élection du président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;

VU Rapport annuel du délégataire du SMGEAG pour le territoire de la commune de Pointe-Noire (EU) pour l'exercice 2025 ;

VU l'avis de la commission de surveillance réunie en plénière le 23 septembre 2026.

Considérant que conformément à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Considérant que ce rapport est soumis à l'examen du comité syndical qui en prend acte, conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la présentation apport annuel du délégataire du SMGEAG rapport annuel du délégataire du SMGEAG pour le territoire de la commune de Pointe-Noire (EU) – Exercice 2025 à l'assemblée délibérante.

Le Comité Syndical,
Ouï le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 10		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
(10)	**(0)**	**(0)**

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel du délégataire du SMGEAG pour le territoire de la commune de Pointe-Noire (ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES -EU) – Exercice 2025 ;

ARTICLE 2 : DE DECIDER de transmettre aux services préfectoraux les délibérations afférentes ;

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président et le Directeur Général du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Marie-Hélène SALOMON

Le Président

Henri YACOU

En application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

AR-Sous-Préfecture de Point à Pitre

971-903001121-20261104-8-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 04-11-2026

Publication le : 04-11-2026



SMGEAG
Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe



SMGEAG POINTE-NOIRE – Assainissement

2025

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL 3

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 4

LES CHIFFRES CLES 5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 6

LE CONTRAT 7

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 8
Les avenants du contrat 8
Les conventions du contrat 8

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 9

NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME 10
4 POLES POUR AGIR SUR CHAQUE ETAPE DU CYCLE DE L'EAU : 11
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 20

LE PATRIMOINE DE SERVICE 21

VOTRE PATRIMOINE 22
LE RESEAU 22
Répartition par matériau 22
Répartition par diamètre 22

LE SERVICE AUX USAGERS 23

VOS BRANCHEMENTS 24
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT 24
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS 24
TARIF AU 1ER JANVIER 2026 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3 25

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 26

LE TRAITEMENT 27
Charge hydraulique 27
Charge polluante 27
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 28
Les boues et les sous-produits 28
Production de boues (en tMS) 28

LA QUALITE DU TRAITEMENT 29

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP 30
Nombre de bilans journaliers réalisés 30
Conformité des stations d'épurations 30
Conclusion 30

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 31

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 32
Qualité des rejets 32
Performance de réseau 33
Service à l'usager 34

LES INTERVENTIONS REALISEES 35

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 36
Les opérations d'hydrocurage du réseau 36
Les passages caméra 36

Bilans des interventions d'exploitations 36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 36
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 38
LE CARE 41
LE CARE 42
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 43
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques 43
ANNEXES 47
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 48
ATTESTATIONS D'ASSURANCES 49
Attestation Dommages aux Biens 49
Responsabilité civile 50
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 51
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement 55
Attestation Tous risques chantiers 56
LE PATRIMOINE DE SERVICE 57
LES INSTALLATIONS 58
LE RESEAU 58
CONSOMMATION D'ENERGIE 60
LE SERVICE AUX USAGERS 61
LA GESTION CLIENTELE 62
LA FACTURE 120 M³ 63
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU 65
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 69
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 70
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT 74
LES INTERVENTIONS REALISEES 77
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 78
Les opérations d'hydrocurage du réseau 78
Les casses ou fuites du réseau 79
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 79
Les interventions de maintenance 2ème niveau 79
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 79
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 80
ANNEXES COMPLEMENTAIRES 84
SYNTHESE BILANS 24 H 84
LE GLOSSAIRE 85
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 90

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2025. Ce document compile les informations et données techniques qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler sur votre territoire.

Les enjeux de l'eau et de l'assainissement dans les territoires d'outre-mer français constituent aujourd'hui un défi majeur à la fois sanitaire, social et environnemental. Dans des espaces insulaires ou l'accès continu à une eau potable de qualité reste inégal, et dépend fortement des infrastructures, des ressources naturelles disponibles et des contraintes climatiques.

Dans plusieurs de ces territoires, les réseaux d'adduction d'eau sont vieillissants, parfois devenus insuffisants face à la croissance démographique. Les pertes en eau peuvent être très importantes, tandis que certaines populations subissent des coupures régulières ou doivent recourir à des solutions alternatives. Cette situation accentue les inégalités sociales et pose des risques sanitaires. L'assainissement représente un défi tout aussi crucial : le recours à des dispositifs individuels défaillants entraînent parfois des pollutions des sols, des rivières et du littoral, avec des conséquences directes sur la biodiversité, la pêche et le tourisme.

Ces fragilités structurelles sont aujourd'hui amplifiées par les changements climatiques. L'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations et la fréquence accrue des événements extrêmes (cyclones, sécheresses ou pluies tropicales) perturbent fortement le cycle de l'eau. Les périodes de sécheresse plus longues réduisent les ressources disponibles, tandis que les pluies violentes dégradent les infrastructures et favorisent la contamination des captages.
Face à ces enjeux, l'adaptation climatique et la modernisation des services d'eau et d'assainissement apparaissent indispensables. Cela implique des investissements importants pour rénover les réseaux, sécuriser les captages, développer la réutilisation des eaux usées traitées et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Dans un contexte de dérèglement climatique global, je suis convaincu que les territoires ultramarins, particulièrement exposés, peuvent aussi devenir des laboratoires d'innovations en matière de gestion de l'eau, conciliant protection de l'environnement, résilience climatique et développement durable.

À travers ce rapport annuel, nous souhaitons initier un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour vous accompagner dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux des usagers.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de votre confiance, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau et protéger les milieux naturels.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Fabrice HAZARD

Directeur général

Caraïbes et Océan Indien

DocuSigned by:
Fabrice HAZARD
48DA658F10194BA...



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l’année d’exercice

1.

LES CHIFFRES CLES

51 159 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

702 branchements raccordés

2,72 €TTC/m³ Au 1er janvier 2026 pour une facture de 120 m³

9,067 kml de réseau

2 2753 ml hydrocurés avec moyens lourds

6 interventions de débouchage

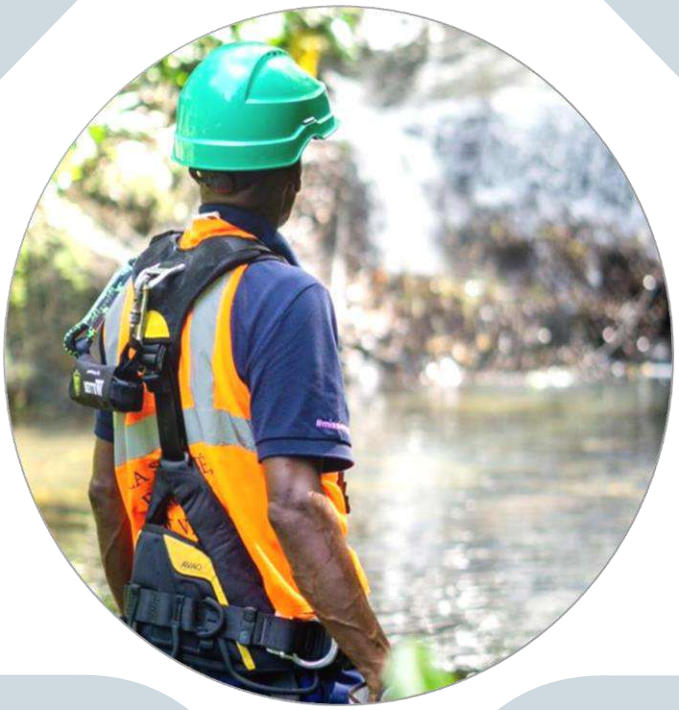

1 station(s) d'épuration(s)

1 800 équivalent habitants (EH)

3 Poste(s) de relèvement

100% des bilans réalisés sont conformes

92 981 m³ d'effluents épurés

6.4 tMS de boues

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m^3)	71 551	51 159	-28%
Volumes épurés (m^3)	119973	92981	-29%
Nombre de branchement raccordés	709	702	-1%
Linéaire de réseau total (kmL)	8,715	9,067	4%
Linéaire hydrocurés avec le camion (mL)	1 200	2 753	229%
Nombre d'interventions de débouchage	0	6	%
Quantité de boues évacuées	8.26	6.4	-29%
Taux de conformités des bilans réalisés	100	100	%
Prix de l'eau	2,75 €	2,72 €	-1%





LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SMGEAG – Pointe Noire Assainissement est délégué à SAUR GUADELOUPE dans le cadre d'une Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2024, arrivera à échéance le 30 juin 2029

Les avenants du contrat

Les conventions du contrat












saur

mission water

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME

La raison d'être de notre entreprise est de militer pour que tous les acteurs (municipalités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine, gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes, nous nous engageons à agir et à convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète. »

Lutter contre le stress hydrique mondial grâce à une approche client personnalisée

Les fortes précipitations, les cyclones, les sécheresses, les inondations, ou encore les variations de qualité de l'eau constituent autant de défis qui appellent des solutions adaptées.

Le Groupe Saur, acteur exclusif du secteur de l'eau en France et à l'international met son expertise au service de territoires très divers et contribue, sur plusieurs continents, à relever les défis du stress hydrique.

Doté d'une présence forte en **Péninsule ibérique, à Chypre, aux Antilles, au Moyen-Orient** et dans d'autres régions, Saur est un opérateur de pointe en infrastructures et en technologies hydriques**. En France**, Saur est le premier fournisseur d'eau des zones rurales confrontées à des enjeux majeurs de disponibilité et de qualité de la ressource.

En **Amérique du Nord comme en Europe,** le Groupe est un leader reconnu en solutions technologiques de pointe pour ses clients industriels.



4 POLES POUR AGIR SUR CHAQUE ETAPE DU CYCLE DE L'EAU :

Municipal Water Services

- Gestion complète du service public de l'eau et/ou de l'assainissement, selon différents modèles contractuels (délégation, affermage, régie intéressée, PPP).
- Conception, entretien et modernisation des installations et systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- Prise en charge de la relation avec les usagers et du suivi des abonnements, de la qualité de service et de la satisfaction client.

Water Engineering

- Conception et réalisation d'ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées, en France et à l'international.
- Ingénierie technique, études, maîtrise d'œuvre et pilotage de projets clés en main.
- Développement de solutions innovantes et durables répondant aux enjeux climatiques et aux besoins locaux.

Industrial Water Solutions

- Solutions sur mesure pour la gestion et le traitement des eaux industrielles, adaptées aux spécificités de chaque secteur (agroalimentaire, chimie, énergie, etc.).
- Conception, exploitation et optimisation d'installations visant à améliorer la performance environnementale et opérationnelle des sites.
- Services contractuels flexibles (BOT, BOOT, O&M, etc.) intégrant innovation, conformité réglementaire et économie circulaire.

Saur Services

- Offre complémentaire aux activités cœur de métier, pour renforcer chaque étape du cycle de l'eau.
- Services spécialisés pour les collectivités, les industriels et les promoteurs : hydrocurage, valorisation des boues, réutilisation des eaux grises, gestion et traitement des déchets, etc.
- Solutions ciblées pour renforcer la résilience des territoires et accompagner la transition écologique.

ACCELERATEUR DE LA TRANSITION HYDRIQUE

Nous travaillons quotidiennement pour faire en sorte que ceux que nous desservons disposent de l'eau dont ils ont besoin, en quantité et en qualité adéquates.

Nous nous engageons pour la sobriété en amont et l'optimisation en aval, où chaque goutte d'eau prélevée est une goutte d'eau utile.



Nos forces pour une performance durable

Nos Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) sont présents sur tout le territoire pour faciliter, optimiser et moderniser la gestion de l'eau par les collectivités.

Le CPO, c'est tout d'abord des milliers de capteurs judicieusement installés qui vont récolter, qualifier et détecter la moindre anomalie ou défaillance sur les installations.

Toutes ces données sont alors centralisées au CPO, véritable cerveau garant de chaque opération menée sur les installations.



LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Pour un impact positif sur la société et l'environnement

Si notre raison d'être, #MissionWater, est la boussole qui guide nos choix stratégiques, notre feuille de route RSE - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - en est son incarnation opérationnelle. Guidés par des engagements RSE concrets, nous accélérons notre transformation pour vous proposer des modèles plus durables et plus résilients de gestion et d'usage de la ressource en eau.

Preuve de son engagement Saur a **lié sa performance financière à sa performance RSE** : en réalisant l'émission d'obligations durables, via notamment l'émission des premières Obligations Bleues du marché privé tricolore qui lient le coût de financement de notre dette à l'atteinte d'objectifs RSE sur le climat, la diversité et la transition hydrique.

Auditée chaque année, notre expertise RSE est garantie par **nos certifications ISO sur les 4 volets Qualité - Sécurité – Environnement - Énergie** et par **Ecovadis,** Agence référente pour l'évaluation de la performance de la **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.**

Des enjeux environnementaux

Le cœur de notre savoir-faire

Améliorer les rendements et optimiser l'assainissement : deux priorités pour conjuguer performance opérationnelle et respect de l'environnement.

Agir pour le climat

Nous accompagnons la transition énergétique et climatique des territoires. Notre objectif : réduire de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité (scopes 1 et 2) d'ici 2032. Pour atteindre cette ambition, nous activons neuf leviers majeurs, dont la décarbonation de la mobilité, le développement et l'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, l'amélioration des rendements des usines et réseaux, l'optimisation des processus d'assainissement et la décarbonation de notre chaîne d'approvisionnement. À horizon 2050, nous visons le "net zero".

Décarboner la mobilité

Saur France a par exemple engagé une politique d'électrification de sa flotte de véhicules légers, avec l'objectif d'atteindre un taux de 40% du parc en véhicules électriques, d'ici 2030.

Décarboner la consommation d'électricité

En complément d'actions d'efficacité énergétique, depuis 2023, SAUR a déployé une stratégie de décarbonation de sa consommation d'électricité. Ainsi, 100% de la consommation du Groupe est couverte par l'achat de certificats de garantie d'origine renouvelable.

SAUR accélère également la mise en place de projets de production d'électricité in-situ, avec par exemple l'inauguration de 25 nouvelles centrales solaires en 2025, soutenue par la création d'une cellule interne dédiée. Ces solutions permettent de produire de l'électricité verte, locale, et de limiter l'impact de potentielles futures crises énergétiques.

Notre enjeu est de consommer moins mais également mieux. Grâce à l'effacement électrique et à la tarification en « spot », SAUR peut ajuster ses usages pour soutenir le réseau national en période de tension. En été, consommer en journée est plus avantageux, car l'électricité solaire y est plus abondante, moins chère et moins carbonée qu'en heures creuses nocturnes.

Des enjeux sociaux

Assurer la sécurité des collaborateurs



La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales chez Saur, avec un objectif unique : zéro accident. L'entreprise déploie une politique proactive incluant :

- Formations et tests sur les 10 règles vitales pour les équipes terrain.
- Formation continue et vigilance partagée : chaque collaborateur est acteur de sa sécurité et celle des autres.
- Événements annuels (*Safety Event*) et journées sécurité pour sensibiliser à la prévention, aux risques métiers, au bien-être et aux gestes de secours.
- Intégration sécurisée des nouveaux arrivants via un accompagnement structuré par des mentors pendant 6 mois.
- Engagement fort : respect strict des procédures, management impliqué, traitement des presqu'accidents et promotion d'une culture sécurité.

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

Chez Saur, nous plaçons le développement et l'épanouissement de nos talents au cœur de nos priorités. Former, accompagner et faire grandir les jeunes générations, c'est aussi contribuer à l'ancrage territorial de notre entreprise. Nous facilitons l'accès à l'emploi pour tous, via le recrutement sans période d'essai, des partenariats avec des acteurs locaux, des missions auprès d'ESAT, et la participation régulière à des événements emploi.

Saur s'engage aussi pour la formation locale, en accueillant des jeunes en stage ou alternance, organisant des visites de sites et menant des actions de sensibilisation scolaire pour mieux faire connaître les métiers et les enjeux de l'eau.

Favoriser la mixité et l'égalité

Depuis 2009, Saur est signataire de la charte de la diversité de l'IMS. La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Saur favorise la diversité et la parité via des politiques actives et une démarche continue pour l'égalité professionnelle. Depuis plusieurs année, Saur obtient la note globale de **99/100** pour **l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes** défini par le ministère du travail.

Favoriser l'inclusion

Le Groupe SAUR a signé en 2025 une convention de partenariat avec l'Agefiph (Association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap), afin de renforcer son accompagnement en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de sensibilisation au handicap. Ainsi, par exemple, 100 % des recruteurs de Saur ont été sensibilisés au handicap.

Valoriser l'engagement professionnel

Un partenariat national avec le SDIS permet à nos collaborateurs de concilier leurs missions chez Saur et leur engagement comme sapeurs-pompiers volontaires, renforçant ainsi la sécurité des territoires et la solidarité au sein de nos équipes

Sensibiliser à la RSE

À l'occasion de la semaine du développement durable, plus de 1 700 collaborateurs ont participé à un challenge RSE collectif, via une application dédiée favorisant les éco-gestes, la mobilité douce et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Des enjeux sociétaux

Accompagner les clients fragiles et donner un accès équitable à l'eau

2020)

Nous veillons à garantir l'accès au service pour tous, en adaptant nos modalités d'accompagnement aux situations de fragilité, notamment par la possibilité de plans de paiement personnalisés et la généralisation de prélèvements mensuels pour mieux gérer le budget. Nous multiplions également les actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau.

Les conseillers clientèle sont également formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, par notamment l'application des pratiques recommandées dans le guide élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires « Bien accueillir les personnes handicapées ».

Réaliser des achats durables

Nous privilégions les achats locaux et responsables, en intégrant systématiquement des critères de développement durable et en favorisant les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans nos partenariats.

Solidarité & Engagement



Notre fonds Saur Solidarités soutient, via l'engagement de nos collaborateurs, des projets favorisant l'accès à l'eau, l'insertion et l'aide aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec les associations locales.

Éthique et conformité

Saur garantit la transparence et l'intégrité de ses pratiques via sa certification ISO 37 001 et des programmes de formation à l'éthique et à la lutte contre la corruption. Un dispositif de signalement sécurisé est mis à disposition de tous les collaborateurs et partenaires.

Neutralité & Service public

Conformément aux dispositions de la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, nous sommes tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. A cette fin, nos collaborateurs sont tenus lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, de s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, de traiter de façon égale toutes les personnes et de respecter leur liberté de conscience et leur dignité.

Dans le cadre du dispositif de signalement public de Saur, un processus spécifique a été ajouté pour remonter les manquements éventuels concernant la neutralité du service public.

GESTION ET COLLECTE DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES

La nouvelle Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (DERU) renforce les exigences d'exploitation des services d'assainissement, en élargissant la collecte et en encadrant la gestion des rejets par temps de pluie. Elle vise un assainissement universel et durable, garantissant la protection des milieux aquatiques.

Obligation de collecte : ce qu'en dit la DERU

La DERU abaisse le seuil d'application de la collecte à 1 000 équivalents-habitants, afin d'inclure les petites et moyennes agglomérations (article 3). D'ici 2035, 100% des agglomérations concernées devront disposer d'un réseau de collecte adapté ou, lorsque cela n'est pas possible, de systèmes individuels assurant un traitement équivalent.

Lorsque la topographie ou les coûts rendent un raccordement collectif impossible, des systèmes individuels appropriés pourront être mis en place, à condition d'assurer un niveau de traitement équivalent.

Réduction des rejets directs d'eaux usées par temps de pluie

Lors des épisodes pluvieux, les réseaux d'assainissement unitaires peuvent être saturés, entraînant le rejet direct d'eaux usées non traitées vers le milieu naturel.

La DERU (article 5) fixe des seuils maximaux de pollution pour les rejets d'eaux usées lors des épisodes pluvieux. Les collectivités devront :

- identifier les zones à risque où ces rejets se produisent ;
- mesurer les charges polluantes (matières organiques, nutriments, micropolluants) émises par les systèmes d'eaux usées ;
- mettre en œuvre des actions correctives : création ou agrandissement de bassins de rétention, gestion optimisée des déversoirs d'orage, désimperméabilisation ou infiltration à la source.

Objectif : réduire la pollution diffuse en milieu urbain et renforcer la résilience des réseaux d'assainissement.

Suivi et performance environnementale

La DERU renforce également les exigences de surveillance et de transparence environnementale, imposant aux exploitants un suivi plus précis des volumes collectés, des rejets et des performances énergétiques. Ces données devront alimenter les plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines, afin de permettre un pilotage plus efficace du service et une amélioration continue de sa performance environnementale.

Plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines (ERU)

Les États doivent élaborer des plans intégrés de gestion des eaux résiduaires urbaines, visant à réduire la pollution par temps de pluie (ruissellement, déversoirs d'orage).

Ces plans comportent :

- un diagnostic complet de la situation existante ;
- des mesures de prévention contre l'introduction d'eaux pluviales non polluées ;
- des actions d'optimisation des réseaux et de réduction des macroplastiques.

Les agglomérations de plus de 100 000 EH devront avoir établi leur plan avant 2033, celles de 10 000 à 100 000 EH avant 2039, avec une révision tous les 6 ans.

FOCUS REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES (REUT)

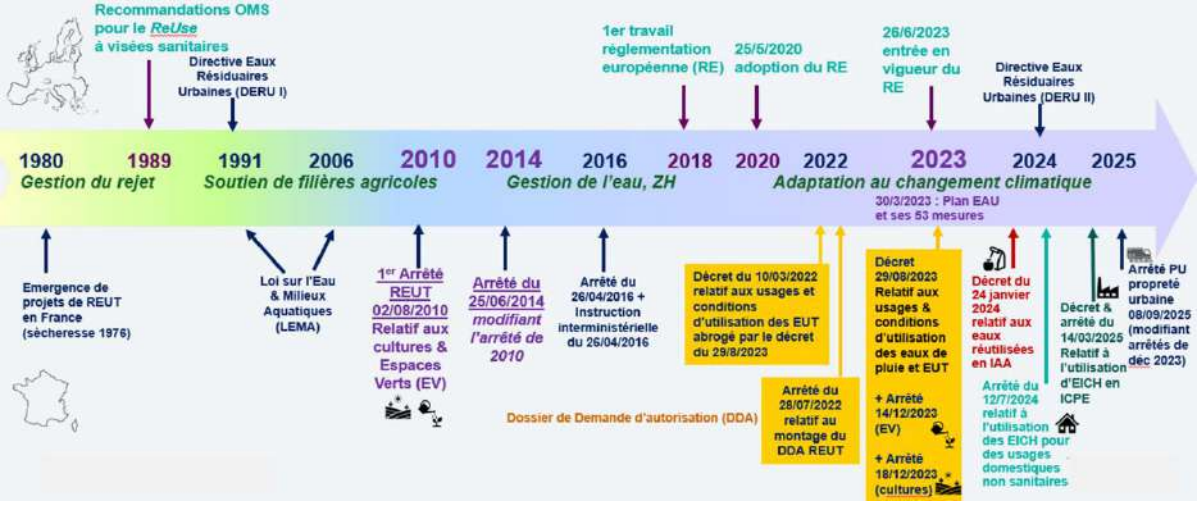

Frise historique de la législation européenne et française : cas du recyclage des EUT et des ENC pour des usages variés

La réglementation concernant la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et le recours aux eaux non conventionnelles (ENC) au sens large, est en pleine évolution depuis ces dernières années, avec un Règlement Européen (RE) entré en vigueur le 25 juin 2023, ainsi que plusieurs décrets et arrêtés français publiés de 2022 à 2025, concernant tous types d'ENC pour de nombreux usages.

Historique des textes :

- 1er arrêté REUT français du **2 aout 2010 révisé le 25 juin 2014**, relatif au recyclage des EUT pour des usages « cultures » et « espaces verts EV ».
- Plan EAU gouvernemental du **30 mars 2023** et ses 53 mesures : *Réutiliser 10% des EUT d'ici 2030* (contre moins d'1% actuel)
- Arrêté du **28 juillet 2022** relatif aux modalités administratives de montage du DDA dossier de Demande d'Autorisation REUT
- Décret 2023-835 du **29 août 2023** (abrogeant le décret du **10 mars 2022)** relatif aux usages et conditions d'utilisation des eaux de pluie et des EUT, pour des usages non domestiques, appuyé par l'arrêté DDA du **28 juillet 2022**.
- **Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des EUT pour l'arrosage d'espaces verts**
- **Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures**
- **Projets** de décret et arrêté du **19 décembre 2023** relatifs à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine (EICH) pour des usages domestiques non sanitaires
- Décret no 2024-33 du **24 janvier 2024** relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire (IAA) et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)
- Arrêté du **12 juillet 2024** relatif à l'utilisation d'EICH pour des usages domestiques non sanitaires
- **Dernier texte** : l'Arrêté du **8 septembre 2025** (modifiant les arrêtés des 14 et 18 décembre 2023) fixant les prescriptions applicables à l'utilisation d'EUT pour les usages liés à la propreté urbaine (PU), qui visent à garantir la protection de la santé publique, humaine et animale, et de l'environnement.





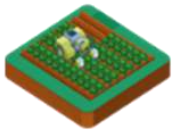

		Classes d'eaux	Synthèse arrêtés 14 et 18 décembre 2023 et arrêté du 8 septembre 2025 (usages urbains)				
Paramètres		unités	**A+**	**A**	**B**	**C**	**D**
Physico-chimiques	MES (mg/l)	mg/l	< 10	< 10	= valeurs arrêté de la lastep concernée (hors période irrigation)		
	DBO5 (mg/l)	mg/l	<= 10	<= 10			
	Turbidité (NFU)	NFU	<= 5	<= 5			
Bactério , viro, parasito logiques	Ecoli	Nb/100 ml	**< 1**	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>= 5	>= 5	>= 3	>= 2	>= 2
	Bactériophages ARN-f	Nb/100 ml	<= 10	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>=6	>=6	>= 3	>= 2	>= 2
	Clostridium Perfringens ou spores ASR	Nb/100 ml	<= 10	<= 10	<= 100	<= 100	<= 10 000
		Abatt log	>= 4 ou 5	>= 4 ou 5	>= 3	>= 2	>= 2
	Œufs d'Helminthe	Nb œufs/l	< 1 pour irrigation des pâturages et fourrages frais				
	Légionella spp	Nb/l	< 1000 si risque de formation d'aérosols				
Usages	**Propreté urbaine :**		Nettoyage des voiries **avec** aspersion Nettoyage d'ougrages d'art **ouverts** au public Nettoyages d'accottements **ouverts** au public	Nettoyage des voiries **sans** aspersion Nettoyage d'ougrages d'art **fermés** au public Nettoyages d'accottements **fermés** au public	**Sans traitement complémentaire à celui de la step :** - hydrocurage des réseaux EU - hydrocurage des réseaux eaux pluviales Opérations sur installations ANC Nettoyage des bennes à ordure Nettoyage des quais de déchetterie		
	Arrosage des espaces verts			EV ouvert au public	EV ouvert au public + barrière (accès restreint)	EV ouvert au public + barrière (accès restreint)	Interdit
	Irrigation agricole			Toute culture en contact avec eau	Toute culture en contact avec eau si barrière	Toute culture en contact avec eau si barrières renforcées	Cultures industrielles, énergétique et à semences

Exigences de qualité pour la REUT relative aux usages PU (arrêté septembre 2025), EV et cultures (arrêtés de décembre 2023)

Les niveaux de qualité exigées en 2023 et 2025 sont bien plus drastiques que les exigences initiales de l'arrêté EV et cultures de 2010 révisé en 2014. Pour atteindre de tels niveaux de qualité, il est souvent nécessaire de compléter la filière d'épuration par un procédé de désinfection qui peut être mis en place sous forme de skid ou d'unité REUT.

Le Groupe Saur développe donc des skids REUT afin de pouvoir répondre à ces exigences.

En région Sud Est, notamment le département de l'hérault (34) étant en souffrance hydrique depuis de longues années, des essais ont été menés sur deux stations d'épuration exploitées par Saur.

Ces tests ont mis en évidence une qualité B respectée sous conditions (doses UV…), un paramètre bactériologique déclassant (spores de BASR), et l'importance de l'hydraulique des réacteurs UV pour une efficience maximale.

Des essais complémentaires sont en discussion afin d'atteindre les qualités B, A, voire A+.

Références du groupe Saur en France et à l'international

Le savoir-faire REUT de Saur date de plusieurs décennies, avec 3 références historiques notables :

- **Noirmoutier (85)** avec ses 2 STEUs (La Salaisière et la Casie) pour irriguer ses pommes de terre primeurs « Bonnottes », depuis 43 ans
- **Mauron (56)** avec sa STEU du bois de la Roche pour irriguer de grandes cultures, depuis 17 ans
- **L'ile de Ré (17)** avec ses 4 STEUs (La flotte en Ré, Ars en Ré, St Clément des Baleines, Sainte Marie de Ré) pour pratiquer du multi-usages dont l'irrigation des pommes de terre primeurs, depuis 15 ans.

Les volumes REUT ont tendance à augmenter, mais dépendent des besoins, du nombre de sites et des conditions météorologiques, aussi bien en France qu'à l'international, avec des volumes plus conséquents en Europe du Sud et au Moyen Orient qu'en France :

- **2022 :**
  - 1.5 Mm3 en France concernant 18 réalisations
  - 6,8 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
  - 7.4 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **2024 :**
  - 1,7 Mm3 en France en 2024 concernant 18 réalisations
  - 9,5 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
  - 7.9 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **2025 :**
  - 2.2 Mm3 en France concernant 16 réalisations
  - 9,4 Mm3 à Chypre concernant 2 réalisations
  - 7.4 Mm3 sur Las Palmas (Gran Canaria, Espagne) concernant 2 réalisations
- **Et bientôt en 2026 au Qatar :** 90 à 95 Mm3 de TSE (treated Sewage Effluent) estimés

Près de 40 références SAUR REUT en 2025 : 16 réalisations + 23 projets

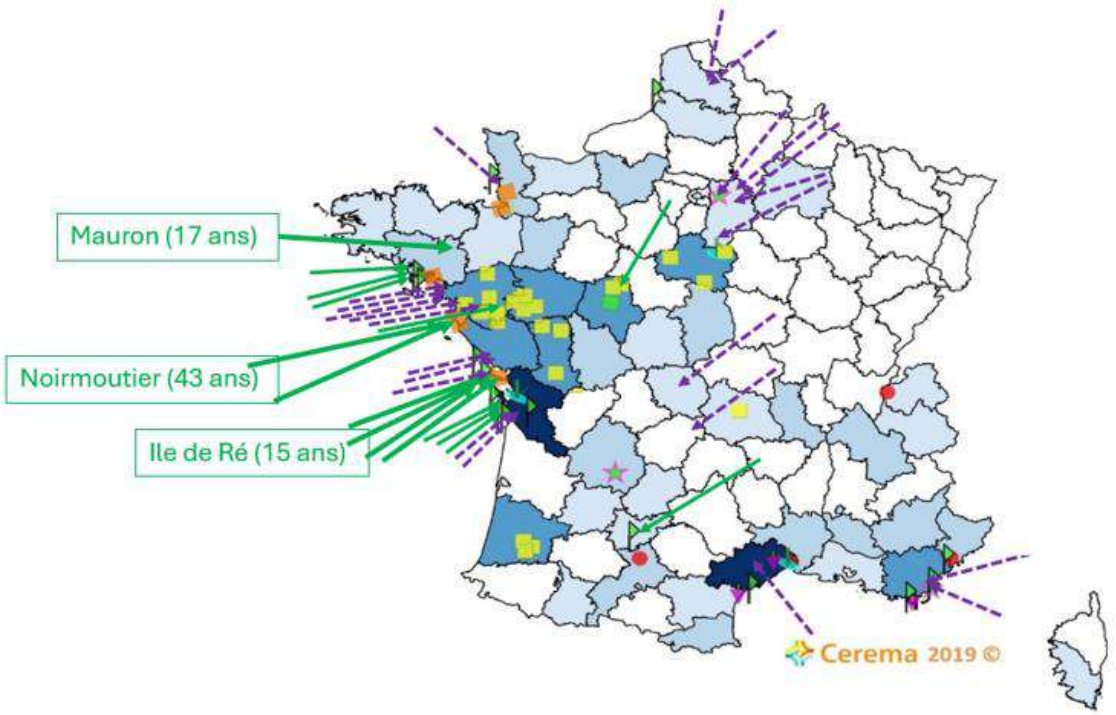

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

La collectivité

Nom de la collectivité :	Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe
La Présidente :	M. Ferdy LOUISY
Siège :	Route de Blanchard - CS 80 002 97190 LE GOSIER
Téléphone :	0590 413 333
e-mail :	serviceclient@smgeag.fr

Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom des Maires	N° téléphone Mairie
POINTE-NOIRE	Mme Camille ELISABETH	05 90 98 01 04

Le Service de Police de l'Eau

Organisme :	DEAL
Interlocuteur :	BARUL Christelle / JEAN-CHARLES Kenji
Adresse :	DEAL GUADELOUPE Service Ressources Naturelles - Unité Basse-Terre Cité Guillard, chemin des bougainvilliers 97100 Basse-Terre
Téléphone :	0590 99 35 76
Télécopie :	0590 99 35 60
e.mail :	christelle.barul@developpement-durable.gouv.fr kenji.jean-charles@developpement-durable.gouv.fr

L'Office de l'eau

L'interlocuteur :	Mme HAMONT Laurence
Adresse :	Circonvallation Rue Alexandre Buffon 97100 BASSE-TERRE
Téléphone :	0590 80 96 42
Télécopie :	0590 80 02 21
e.mail	laurence.hamont@oe971.fr

Le délégataire SAUR

Directeur Général	Willy LATCHMAN
Chef de Secteur	Joseph FRANCILLETTE
Adresse :	Zone Artisanale de Calebassier 97100 BASSE-TERRE
Téléphone :	0590 99 36 00
Télécopie :	0590 81 14 44
E-mail :	willy.latchman@saur.com joseph.francillette@saur.com



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	1 800
Poste(s) de relevage	3
Linéaire de conduites (KmL)	8.715





LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2024, le linéaire de canalisations est de 8,715 km.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau

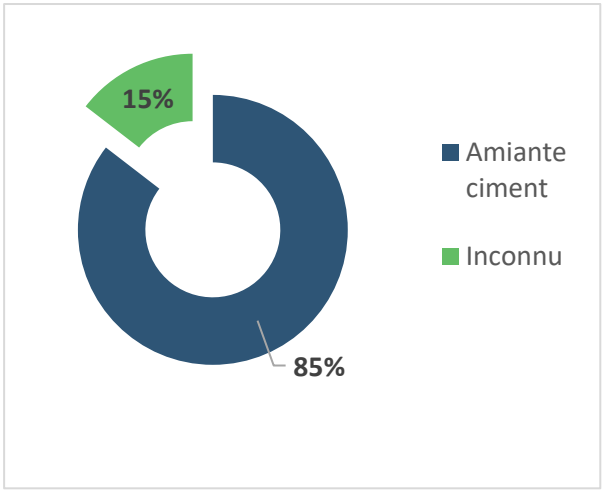

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	85%
Inconnu	15%

Répartition par diamètre

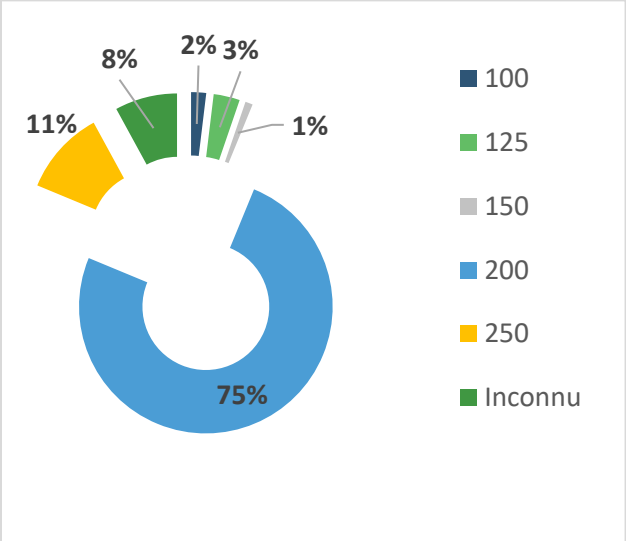

Matériau	Valeur (%)
100	2%
125	3%
150	1%
200	75%
250	11%
Inconnu	8%

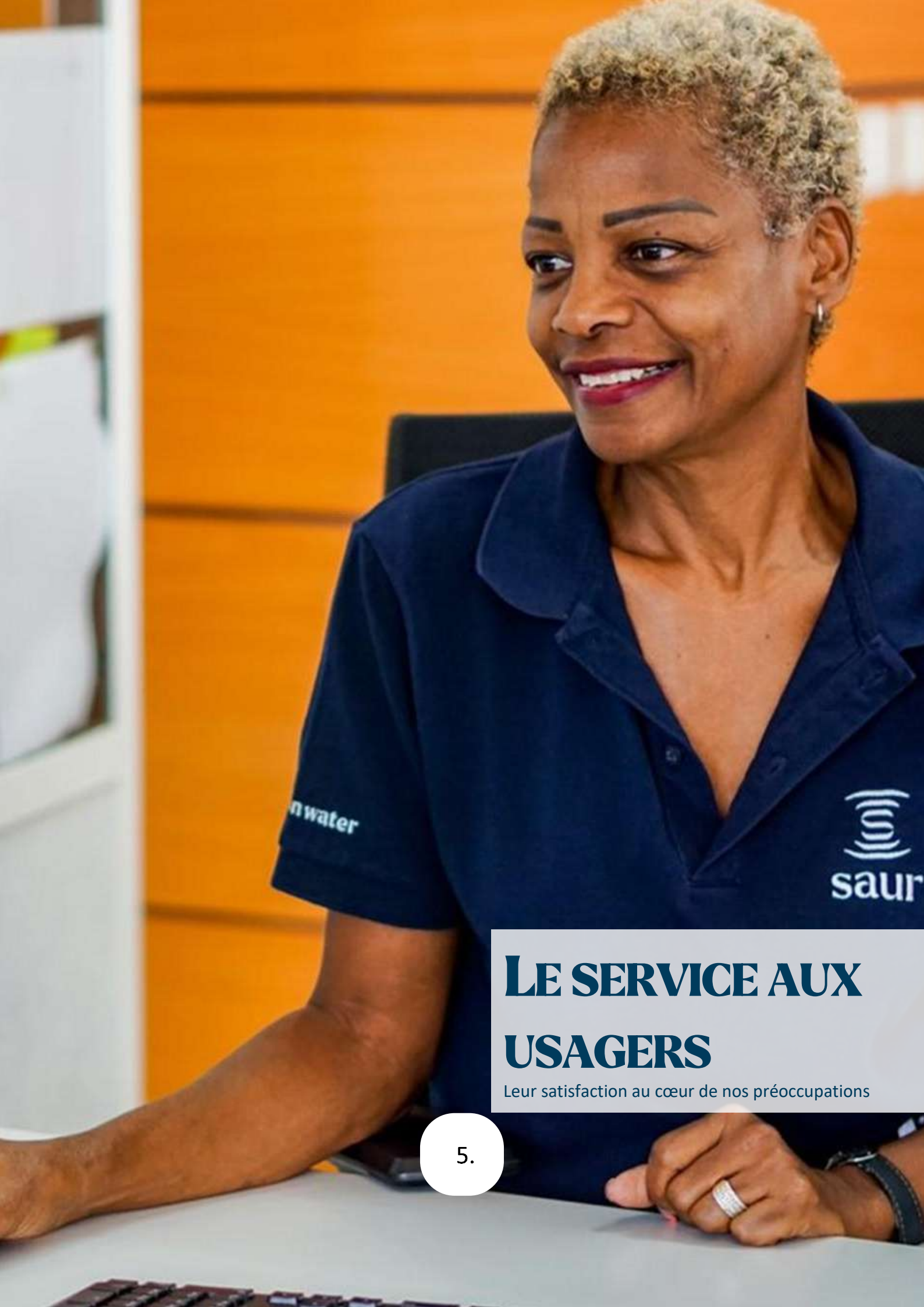

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2024	2025	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	709	702	-1%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2024	2025	Evolution
Total de la collectivité	71 551	51 159	-28%

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2022	2023	2024	2025	Evolution
Réclamations	5	5	2	0	-100%
Insatisfactions	0	0	0	0	-

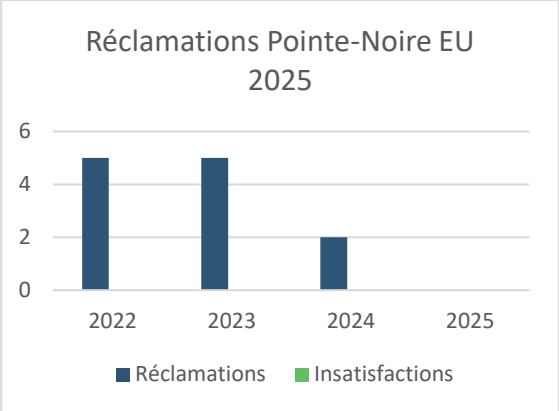

TARIF AU 1ER JANVIER 2026 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Prix d'une facture de 120 m3

Assainissement	2026
Abonnement SAUR Guadeloupe	48,87 €
Consommation part SMGEAG	12,00 €
Consommation part SAUR	256,64 €
Modernisation réseaux (Office de l'eau)	1,80 €
TVA	6,71 €
TOTAL TTC (base 120 m3)	**326,02 €**
Soit	**2,72 €/m3**

Décomposition par acteur

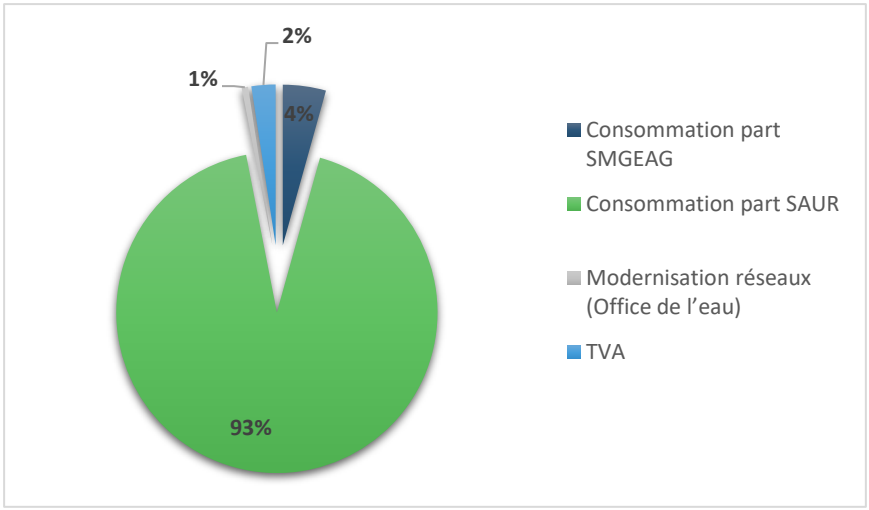

L'évolution du prix

Année	2023	2024	2025	2026
Prix du m3 au 1er janvier	2.12 €	2.22 €	2.75 €	2.72 €
Evolution N/N-1	3.0%	4.6%	24%	-1.3%

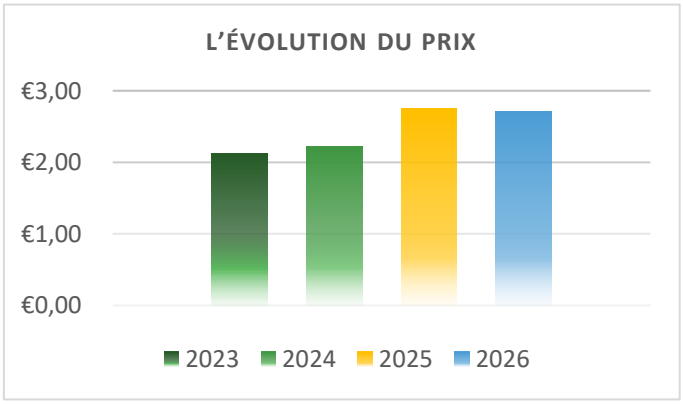



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LE TRAITEMENT

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

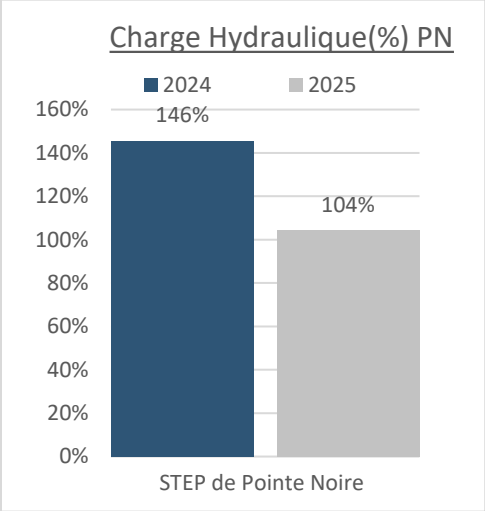

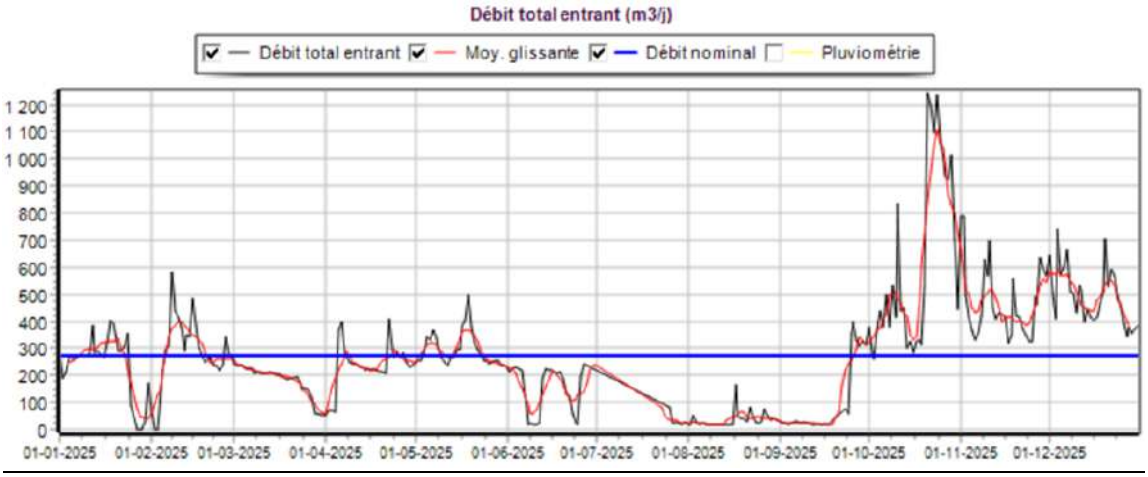

Charge polluante

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

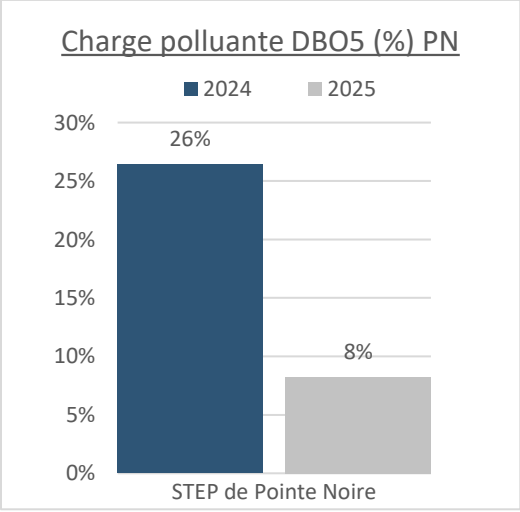

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2024	2025
Consommation en KWh	62 074	45 816

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR GUADELOUPE a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

Productions de Boues (en tMS)	2024	2025
Pointe Noire	8.26	6.4



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2024	2025
Pointe Noire	2	2



Conformité des stations d'épurations

STEP	2024	2025	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Station d'Epuration des PLAINES (PN)	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

Conclusion

Pour l'année 2025, les bilans réalisés sont conformes aux exigences de l'Arrêté du 21 Juillet 2015.

La synthèse des bilans est présentée en annexe.





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau